

Alès, le jeudi 18 juin 2026

**Service des assemblées**

Affaire suivie par : Patrick CATHELINÉAU

Tél : 04.66.56.42.82

N/Réf : CR/PC/DG.2026

**Objet** : Convocation Bureau de Communauté

**P.J. :**

- Note relative à l'ordre du jour

- Procès-verbaux du Bureau de Cté des 15 et 29 avril 2026

**Madame, Monsieur le Conseiller communautaire et Cher(e) Collègue,**

J'ai l'honneur de vous convier à la prochaine réunion du **Bureau** de Communauté qui se tiendra le :

**Mercredi 24 juin 2026 à 17 h 30**  
**Salle des Assemblées**  
**Bâtiment ATOME**  
**2 Rue Michelet à ALES**

L'ordre du jour de ce Bureau sera le suivant :

**I. ASSEMBLÉES**

Approbation des procès-verbaux du Bureau de Communauté des 15 et 29 avril 2026

**DGA RESSOURCES**

**II. FINANCES**

1. Octroi de subventions 2026

**III. STRATÉGIE FINANCIÈRE**

2. Octroi de fonds de concours à diverses communes

3. Modification partielle de la délibération B2026\_02\_02 pour la commune de Thoiras-Corbès

4. Modification partielle de la délibération B2025\_05\_03 pour la commune d'Anduze

**DGA DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**IV. HABITAT ET LOGEMENT**

5. Programme d'Amélioration de l'Habitat - Attribution des subventions aux propriétaires – Liste n°55 des bénéficiaires

6. Programme d'Amélioration de l'Habitat - Attribution des subventions aux propriétaires (OPAH RU ALES) – Liste n°21 des bénéficiaires

7. Programme d'Amélioration de l'Habitat - Attribution des subventions aux propriétaires (OPAH RU ANDUZE) – Liste n°16 des bénéficiaires

8. Attribution d'aides financières au titre de l'utilisation du prélèvement « SRU » en faveur du développement du parc locatif social – Liste n° 3 des bénéficiaires

**V. CONSEIL, PLANIFICATION, INGÉNIERIE TERRITORIALE**

9. Demande de subvention – Dispositif PLANISOLS ADEME – Mission « Intensification d'une zone d'activités économiques »

## DGA CADRE DE VIE

### **VI. INFRASTRUCTURES**

10. Remise gracieuse sur la facture du branchement neuf d'assainissement collectif
11. Remises gracieuses sur les parts assainissement collectif des factures d'eau : liste 2026-2
12. Travaux de pose d'une conduite feeder sur la passerelle dite « du Riste » - Communes de La Grand'Combe et Les Salles du Gardon
13. Complément au schéma directeur d'assainissement collectif - Communes d'Alès, de Saint Jean du Pin, de Saint Hilaire de Brethmas et de Saint Martin de Valgagues
14. Mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement - Commune de Saint Privat des Vieux
15. Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement - Commune de Thoiras-Corbès
16. Réalisation du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP)- Commune de Génolhac
17. Travaux ponctuels faisant suite au schéma directeur d'assainissement - Commune de Rousson
18. Réhabilitation du réseau d'assainissement - Commune de Rousson

### **VII. ENVIRONNEMENT URBAIN**

19. Octroi de fonds de concours à diverses communes dans le cadre de la valorisation des déchets

## DGA POLITIQUES PUBLIQUES

### **VIII. ÉDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE**

20. Octroi de subventions dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire - Année scolaire 2026-2027

### **IX. TEMPS LIBRE**

21. Travaux de mise en sécurité du conservatoire musique danse théâtre Maurice André

## DIRECTION GÉNÉRALE

### **X. DÉVELOPPEMENT DURABLE**

22. Octroi d'une subvention pour une installation solaire photovoltaïque et thermique - Liste des bénéficiaires

Je vous prie d'agréer, **Madame, Monsieur le Conseiller communautaire et Cher(e) Collègue**, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Président  
de la Communauté Alès Agglomération**

**Christophe RIVENQ**





## **BUREAU DE COMMUNAUTÉ**

**SÉANCE DU MERCREDI 24 JUIN 2026**

**17 h 30**

**NOTE RELATIVE A L'ORDRE DU JOUR**

## I. ASSEMBLÉES

### Approbation des procès-verbaux des Bureaux de Communauté des 15 et 29 avril 2026

Il convient d'approuver les procès-verbaux des Bureaux de Communauté des 15 et 29 juin 2026, ci-joint.

Les remarques éventuelles apportées par les membres du Bureau de Communauté doivent parvenir de façon succincte au service des assemblées, avant la tenue de la séance, afin que Monsieur le Président puisse en donner lecture lors de l'Assemblée.

## DGA RESSOURCES

## II. FINANCES

### 1. Octroi de subventions 2026

Il est proposé d'approuver l'attribution de subventions.

## III. STRATÉGIE FINANCIÈRE

### 2. Octroi de fonds de concours à diverses communes

Le montant des fonds de concours versés aux communes est établi par délibération du Conseil Communautaire.

Les critères de répartition sont fixés par le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité.

Il est proposé d'approuver ces fonds de concours.

### 3. Modification partielle de la délibération B2026\_02\_02 pour la commune de Thoiras-Corbès

Par la délibération B2026\_02\_02 du Bureau de Communauté du 29 avril 2026, un fonds de concours d'un montant de 20 500 € a été octroyé à la commune de Thoiras-Corbès pour le projet de « réaménagement de l'ancienne mairie de Corbès ».

Une erreur matérielle a été commise lors du calcul du montant disponible au titre des fonds de concours accordés dans le cadre du Pacte Financier et Fiscal 2021 à 2026.

Aussi, il convient de réduire de 20 500 € à 16 179 € le fonds de concours octroyé à la commune de Thoiras-Corbès pour le projet "réaménagement de l'ancienne maire de Corbès".

Il est proposé d'approuver cette modification.

### 4. Modification partielle de la délibération B2025\_05\_03 pour la commune d'Anduze

Par la délibération B2025\_05\_03 du Bureau de Communauté du 17 décembre 2025, un fonds de concours d'un montant de 40 000 € a été octroyé à la commune d'Anduze pour le projet de « réhabilitation d'un bâtiment en médiathèque ».

À la demande de la commune qui ne souhaite pas donner suite à ce projet, il convient d'annuler ce fonds de concours et de réintégrer son montant dans les fonds de concours d'investissement 2021-2026.

Il est proposé d'approuver cette modification.

## DGA DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

### IV. HABITAT ET LOGEMENT

#### **5. Programme d'Amélioration de l'Habitat - Attribution des subventions aux propriétaires – Liste n°55 des bénéficiaires**

Dans le cadre des projets d'amélioration de l'habitat ancien, Alès Agglomération peut verser des subventions pour faciliter l'engagement des travaux.

Une délibération du Conseil de Communauté, du 11 avril 2019 a fixé les modalités d'attribution de ces subventions, destinées à encourager la réhabilitation des immeubles et logements anciens dans les centres-villes, villages et hameaux, ainsi que la réduction de la précarité énergétique.

Il est proposé d'approuver la liste des subventions, d'un montant total de 23 025 € pour 28 bénéficiaires (30 dossiers).

#### **6. Programme d'Amélioration de l'Habitat - Attribution des subventions aux propriétaires (OPAH RU ALES) – Liste n°21 des bénéficiaires**

Dans le cadre de l'OPAH-RU Centre-ancien et faubourgs d'Alès, Alès Agglomération verse des subventions pour faciliter l'engagement des travaux. Ces subventions sont versées une fois les travaux achevés, après contrôle de leur réalisation et sur production des factures acquittées.

Une délibération du Conseil de Communauté du 18 février 2021 a fixé les modalités d'attribution de ces subventions sur le périmètre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain du Centre-ancien et des faubourgs d'Alès, destinées à encourager la réhabilitation des immeubles et logements anciens pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs, la réfection des façades et la réfection des devantures commerciales et la résorption de la vacance.

Cette délibération a été complétée en 2022 pour l'opération de ravalement obligatoire notamment de la place de la Libération.

Il est proposé d'approuver la liste des subventions pour un montant total de 43 000 € (4 bénéficiaires pour 4 dossiers).

#### **7. Programme d'Amélioration de l'Habitat - Attribution des subventions aux propriétaires (OPAH RU ANDUZE) – Liste n°16 des bénéficiaires**

Dans le cadre de l'OPAH-RU Commune d'Anduze, Alès Agglomération verse des subventions aux propriétaires pour faciliter l'engagement des travaux.

Une délibération du Conseil de Communauté du 15 avril 2021 a fixé les modalités d'attribution de ces subventions sur le périmètre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain de la Commune d'Anduze, destinées à encourager la réhabilitation des immeubles et logements anciens pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs, la réfection des façades et la réfection des devantures commerciales et la résorption de la vacance.

Il est proposé d'approuver la liste de subvention pour un montant total de 14 132 € (2 bénéficiaires pour 2 dossiers).

## **8. Attribution d'aides financières au titre de l'utilisation du prélèvement « SRU » en faveur du développement du parc locatif social – Liste n° 3 des bénéficiaires**

Les prélèvements dits « SRU » sont des prélèvements sur les ressources fiscales des communes déficitaires en logements sociaux. Ils sont reversés pour partie à l'EPCI, qui doit utiliser cette enveloppe « pour financer des acquisitions foncières et immobilières en vue de la réalisation de logements locatifs sociaux. » Art L302-7 du CCH.

La loi 3DS est venue préciser les modalités de contrôle de l'utilisation des fonds issus du prélèvement SRU. Les EPCI ont dorénavant l'obligation de transmettre chaque année avant le 31 mars un rapport détaillant cette utilisation et les perspectives d'utilisation des sommes non dépensées.

Les montants sont variables d'année en année, en fonction de l'inventaire annuel des logements sociaux et des dépenses déductibles réalisées par les communes. Ainsi en 2025, le montant reversé à l'EPCI s'élevait à 110 448 €.

A cette somme s'ajoute le reliquat des montant reversé à l'EPCI en 2024 pour un montant de 20 073€. L'enveloppe budgétaire global pour l'année 2026 sera donc de 130 521 €.

Le règlement d'utilisation de ces sommes a été approuvé le 17 juin 2024 puis modifié par la délibération C2025\_02\_23 du Conseil Communautaire du 10 avril 2025, pour ajouter des critères d'éligibilité et apporter des précisions sur les caractéristiques des opérations et les modalités de sélection des projets.

Une demande a été déposée pour :

- 1 programme de logement locatifs sociaux ordinaires dont 19 logements seniors et une salle commune sur la commune de Saint Christol lez Alès.

L'instruction de ce dossier a permis d'établir la conformité avec le règlement en vigueur.

Il est donc proposé d'approuver la liste de l'aide financière accordée, d'un montant total de 88 000 € pour 1 opération.

## **V. CONSEIL, PLANIFICATION, INGÉNIERIE TERRITORIALE**

### **9. Demande de subvention – Dispositif PLANISOLS ADEME – Mission « Intensification d'une zone d'activités économiques »**

Une mission relative à l'intensification d'une zone d'activités économiques sur Alès Agglomération est prévue dans le cadre du travail partenarial avec l'Agence d'Urbanisme et de Développement des Régions Nîmoise et Alésienne. Elle vise à étudier les conditions d'optimisation du foncier bâti et non bâti, de requalification des espaces publics, d'adaptation des sites au changement climatique, d'amélioration des dessertes et d'optimisation des espaces de stationnement.

La zone d'activité commerciale du "Mas d'Hours" sur Alès d'une superficie de 23,3 hectares, et qui accueille 55 établissements regroupant 640 emplois, a été retenue comme site pilote de cette mission. Cette zone présente un potentiel d'intensification avéré avec un enjeu d'optimisation du stationnement (présence d'un parking de 2,4 hectares), de valorisation du foncier encore non bâti (environ 2,5 hectares) et d'amélioration de la desserte et des déplacements.

Cette étude, d'un montant de 40 000 € HT, (inclus dans le programme partenarial de l'Agence) est susceptible d'être subventionnée à hauteur de 80 % (soit 32 000 € HT) par le dispositif "PLANISOLS : Aides en faveur de la sobriété foncière et de la limitation de l'artificialisation des sols dans les stratégies territoriales (ZAN) », mené par l'ADEME en 2026 sur 5 régions "pilotes" dont l'Occitanie.

Il est proposé de solliciter la subvention PLANISOLS auprès de l'ADEME pour ce projet.

## DGA CADRE DE VIE

### VI. INFRASTRUCTURES

#### **10. Remise gracieuse sur la facture du branchement neuf d'assainissement collectif**

Le Département de l'eau d'Alès Agglomération assure la gestion de la réalisation des branchements neufs d'assainissement sur les 23 communes gérées en régie, dont la commune de Le Martinet fait partie.

À ce titre, Alès Agglomération a réalisé un branchement neuf d'assainissement pour le compte de Monsieur Jaouad ZEROUAL, au niveau de sa parcelle récemment acquise et cadastrée AC 421 sur la commune de Le Martinet.

Monsieur Jaouad ZEROUAL, une fois la facture d'un montant de 2 109,02 € payée et les travaux réalisés, a demandé à Alès Agglomération le remboursement de cette facture en affirmant qu'un branchement desservait déjà sa parcelle, et donc que les travaux ont été réalisés pour rien.

Il mettait en avant qu'Alès Agglomération aurait dû savoir que la boîte de branchement existante présente devant la parcelle voisine AC 420 desservait en réalité la parcelle AC 421 de Monsieur Jaouad ZEROUAL, et que celui-ci aurait dû en être informé lors de sa demande de travaux.

Il se trouve que toutes les informations techniques et administratives dont disposait Alès Agglomération laissaient à penser que le branchement existant ne desservait pas la parcelle AC 421 de Monsieur Jaouad ZEROUAL, mais bien la parcelle AC 420 voisine.

Monsieur Jaouad ZEROUAL a alors saisi la Médiation de l'eau afin d'obtenir leur avis sur sa demande de remboursement intégral des travaux.

Monsieur le Médiateur de l'eau a rendu son avis n°2025-5301 le 13 avril 2026. Il propose qu'Alès Agglomération annule 25 %, soit 527,25 €, de la facture initiale de 2109,02 €.

Dans le but de résoudre à l'amiable ce conflit, il est proposé d'accepter cette proposition du Médiateur de l'eau en accordant une remise gracieuse de 527,25 € sur la facture de raccordement à l'assainissement collectif de Monsieur Jaouad ZEROUAL,

#### **11. Remises gracieuses sur les parts assainissement collectif des factures d'eau : liste 2026-2**

Sur son périmètre d'intervention, la REAAL assure la facturation de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

À ce titre, elle est amenée à recevoir régulièrement, de la part de ses abonnés, des demandes de réduction des montants de factures, pour cause d'importantes fuites d'eau après compteur.

En première approche, ces demandes sont examinées sous l'angle du dispositif législatif dit "Warsmann". Toutefois, les critères d'éligibilité de ce dispositif ne permettent parfois pas d'écarter des factures pourtant extrêmement élevées et qui peuvent avoir des conséquences économiques ou sociales importantes.

Le règlement de service de l'eau a récemment été modifié en y intégrant les conditions d'octroi de remises gracieuses pour les factures de ce type.

Aussi, pour l'année 2026, une deuxième liste de demandes de remises gracieuses qui entrent dans les critères d'éligibilité fixés par le règlement de service est soumise au vote du Bureau, qui a délégation pour accorder des remises gracieuses sur les parts assainissement. Il s'agit de la liste 2026-2.

Les parts eau potable sont quant à elles examinées par le Conseil d'Exploitation de la REAAL.

Il est proposé d'octroyer les remises gracieuses, sur les parts assainissement collectif des factures d'eau.

## **12. Travaux de pose d'une conduite feeder sur la passerelle dite « du Riste » - Communes de La Grand'Combe et Les Salles du Gardon**

Le futur champ captant dit de « Gravelongue » remplacera, à terme, le captage d'eau superficielle dit du « Moulin Larguier », qui constitue une ressource non régularisable au titre des Codes de l'environnement et de la santé publique.

La pose d'une conduite feeder, en encorbellement, sur la passerelle dite « du Riste », sur les communes de La Grand'Combe et de Les Salles du Gardon, est au préalable nécessaire pour la mise en service de cette nouvelle ressource du bassin Grand'Combien.

### **Plan de financement prévisionnel du projet :**

<b>ORGANISMES</b>	<b>Montant en euros HT</b>	<b>%</b>
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	120 120,00 € HT*	70 %
Conseil Départemental du Gard	17 160,00 € HT*	10 %
<b>Sous total HT</b>	<b>137 280,00 €</b>	<b>80 %</b>
Alès Agglomération	34 320,00 € HT	20 %
<b>TOTAL HT</b>	<b>171 600,00 €</b>	<b>100 %</b>

\*hors application éventuelle d'un taux plafond

Il est proposé d'autoriser la réalisation et le plan de financement prévisionnel des travaux de pose d'une conduite feeder sur la passerelle dite « du Riste », située entre les communes de La Grand'Combe et de Les Salles du Gardon, dont le coût prévisionnel s'élève à 171 600 €.

## **13. Complément au schéma directeur d'assainissement collectif - Communes d'Alès, de Saint Jean du Pin, de Saint Hilaire de Brethmas et de Saint Martin de Valgalgues**

Le réseau de collecte du système d'assainissement d'Alès-St Hilaire de Brethmas est non conforme par temps de pluie. En effet, les déversements sont trop nombreux et les volumes d'eaux claires parasites drainées perturbent le fonctionnement des collecteurs et de la station d'épuration.

Les réseaux des communes d'Alès, de Saint Jean du Pin, de Saint Hilaire de Brethmas et de Saint Martin de Valgalgues, qui constituent en partie ce système, ont fait l'objet d'un diagnostic dans le cadre d'un schéma directeur d'assainissement collectif et un programme de travaux visant à résoudre les dysfonctionnements observés a alors été défini.

Dans ce programme, le scénario consistant à réhabiliter et à restructurer le réseau à l'aval du bassin d'orage de la Gibertine n'est techniquement pas viable et adapté à toutes les problématiques rencontrées.

Après échanges avec les services de l'État et les partenaires financiers, il a été convenu qu'un nouveau scénario, de plus grande ampleur et plus ambitieux, pourrait être étudié et qu'en cela, un complément au schéma directeur d'assainissement collectif pouvait être réalisé.

Ce complément peut être subventionné par le Conseil Départemental du Gard et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

### Plan de financement prévisionnel du projet :

ORGANISMES	Montant en euros HT	%
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	12 103,50 € HT*	50 %
Conseil Départemental du Gard	7 262,10 € HT*	30 %
<b>Sous total HT</b>	<b>19 365,60 €</b>	<b>80 %</b>
Alès Agglomération	4 841,40 € HT	20 %
<b>TOTAL HT</b>	<b>24 207,00 €</b>	<b>100 %</b>

\*hors application éventuelle d'un taux plafond

Il est proposé d'approuver la réalisation et le plan de financement prévisionnel d'un complément au schéma directeur d'assainissement collectif des communes d'Alès, de Saint Jean du Pin, de Saint Hilaire de Brethmas et de Saint Martin de Valgagues, dont le coût s'élève à 24 207 € HT

#### 14. Mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement - Commune de Saint Privat des Vieux

Le schéma directeur d'assainissement de la commune de Saint Privat des Vieux a mis en évidence de nombreuses anomalies sur les collecteurs et les regards de visites d'eaux usées répartis sur l'ensemble du territoire communal.

Leur réhabilitation permettra d'éliminer les entrées d'eaux claires parasites et d'améliorer ainsi le fonctionnement du système d'assainissement collectif de la commune de Saint Privat des Vieux.

Ces travaux ont été scindés en deux phases. La première phase a été engagée en 2025 et il convient, à présent, de réaliser la seconde phase.

### Plan de financement prévisionnel du projet :

ORGANISMES	Montant en euros HT	%
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	45 000,00 € HT*	50 %
Conseil Départemental du Gard	27 000,00 € HT*	30 %
<b>Sous total HT</b>	<b>72 000,00 €</b>	<b>80 %</b>
Alès Agglomération	18 000,00 € HT	20 %
<b>TOTAL HT</b>	<b>90 000,00 €</b>	<b>100 %</b>

\*hors application éventuelle d'un taux plafond

Il est proposé d'approuver la réalisation et le plan de financement prévisionnel de la phase II des travaux ponctuels sur les collecteurs et regards de visite d'eaux usées faisant suite au schéma directeur d'assainissement de la commune de Saint Privat des Vieux, dont le montant s'élève à 90 000 € HT

#### 15. Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement - Commune de Thoiras-Corbès

Le schéma directeur d'assainissement du système d'assainissement de Thoiras a montré que les collecteurs d'eaux usées, situés sur le chemin d'accès à la station d'épuration du centre-bourg de Thoiras présentent de nombreux défauts structurels.

Leur réhabilitation permettra d'améliorer le fonctionnement du réseau d'assainissement et s'inscrit dans le projet global consistant à construire une nouvelle unité de traitement.

### Plan de financement prévisionnel du projet :

ORGANISMES	Montant en euros HT	%
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	86 100,00 € HT*	70 %
Conseil Départemental du Gard	12 300,00 € HT*	10 %
<b>Sous total HT</b>	<b>98 400,00 €</b>	<b>80 %</b>
Alès Agglomération	24 600,00 € HT	20 %
<b>TOTAL HT</b>	<b>123 000,00 €</b>	<b>100 %</b>

\*hors application éventuelle d'un taux plafond

Il est proposé d'approuver la réalisation et le plan de financement prévisionnel des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement situé sur le chemin d'accès à la station d'épuration du centre-bourg de Thoiras, dont le coût s'élève à 123 000 € HT.

### 16. Réalisation du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP)- Commune de Génolhac

Le précédent Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) de la commune de Génolhac a été réalisé par le bureau d'études Cereg en 2014.

Néanmoins, aujourd'hui, plusieurs problématiques sont recensées sur ce territoire.

Tout d'abord, la ressource de l'Homol génère des difficultés d'exploitation en automne. Ainsi, bien que des travaux d'amélioration soient prévus en 2027, il convient d'étudier la fiabilité de cette ressource sur le long terme.

Par ailleurs, le rendement du réseau n'est pas satisfaisant. Aussi, les actions qui interviendront en cours d'étude (sectorisation, recherche de fuites, installation de nouveaux comptages) et qui seront prescrites dans le programme de travaux devront permettre d'améliorer ce rendement.

Enfin, une part importante des conduites est classée comme à risque de relargage de CVM (Chlorure de Vinyle Monomère). L'état des lieux, ainsi que les calculs menés dans le cadre du SDAEP, viendront conforter la démarche en cours consistant à identifier et à renouveler les tronçons incriminés.

L'actualisation du SDAEP de la commune de Génolhac permettra à la Collectivité de se doter d'un outil de hiérarchisation et de planification des travaux sur le court, moyen et long terme, solutionnant les problèmes rencontrés sur ce territoire. L'étude contiendra une modélisation numérique, absente pour le moment sur ce périmètre.

### Plan de financement prévisionnel du projet :

ORGANISMES	Montant en euros HT	%
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	120 550,00 € HT*	50 %
Conseil Départemental du Gard	72 330,00 € HT*	30 %
<b>Sous total HT</b>	<b>192 880,00 €</b>	<b>80 %</b>
Alès Agglomération	48 220,00 € HT	20 %
<b>TOTAL HT</b>	<b>241 100,00 €</b>	<b>100 %</b>

\*hors application éventuelle d'un taux plafond

Il est proposé d'approuver la réalisation et le plan de financement prévisionnel du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable de la commune de Génolhac, dont le coût prévisionnel s'élève à 241 100 € HT.

## 17. Travaux ponctuels faisant suite au schéma directeur d'assainissement - Commune de Rousson

Le schéma directeur d'assainissement de la commune de Rousson, réalisé par le bureau d'études OTEIS, a mis en évidence de nombreuses anomalies sur les collecteurs et les regards de visite d'eaux usées répartis sur l'ensemble du territoire communal.

Leur réhabilitation permettra d'éliminer des entrées d'eaux claires parasites et d'améliorer ainsi le fonctionnement des systèmes d'assainissement collectif de la commune de Rousson.

### Plan de financement prévisionnel du projet :

ORGANISMES	Montant en euros HT	%
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	241 000,00 € HT*	50 %
Conseil Départemental du Gard	144 600,00 € HT*	30 %
<b>Sous total HT</b>	<b>385 600,00 €</b>	<b>80 %</b>
Alès Agglomération	96 400,00 € HT	20 %
<b>TOTAL HT</b>	<b>482 000,00 €</b>	<b>100 %</b>

\*hors application éventuelle d'un taux plafond

Il est proposé d'approuver la réalisation et le plan de financement prévisionnel des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement du chemin de Brissac et de l'impasse des Treillettes sur la commune de Rousson, dont le coût prévisionnel s'élève à 367 318,00 € HT.

## 18. Réhabilitation du réseau d'assainissement - Commune de Rousson

Le schéma directeur d'assainissement de la commune de Rousson, réalisé par le bureau d'études OTEIS, a mis en évidence l'état de dégradation avancé du réseau d'assainissement du chemin de Brissac et de l'impasse des Treillettes (fissures, effondrements partiels, dégradations de surface, racines ...).

Leur réhabilitation permettra d'éliminer des entrées d'eaux claires parasites et d'améliorer ainsi le fonctionnement du système d'assainissement collectif de Rousson-Saut du Loup.

### Plan de financement prévisionnel du projet :

ORGANISMES	Montant en euros HT	%
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	183 659,00 € HT*	50 %
Conseil Départemental du Gard	110 195,40 € HT*	30 %
<b>Sous total HT</b>	<b>293 854,40 €</b>	<b>80 %</b>
Alès Agglomération	73 463,60 € HT	20 %
<b>TOTAL HT</b>	<b>367 318,00 €</b>	<b>100 %</b>

\*hors application éventuelle d'un taux plafond

Il est proposé d'approuver la réalisation et le plan de financement prévisionnel des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement du chemin de Brissac et de l'impasse des Treillettes sur la commune de Rousson, dont le montant s'élève à 367 318 € HT.

## VII. ENVIRONNEMENT URBAIN

### 19. Octroi de fonds de concours à diverses communes dans le cadre de la valorisation des déchets

Alès Agglomération conduit une politique de gestion et de valorisation des déchets, pour faire face à des coûts de plus en plus élevés et préserver l'environnement.

Dans ce cadre, il a été décidé d'aider les Communes dans l'acquisition d'un broyeur à végétaux et l'acquisition d'un véhicule pour l'acheminement des encombrants vers les lieux de tri.

Ces aides sont attribuées sous forme de fonds de concours exceptionnel avec un plafond de 12 500 € pour l'acquisition d'un broyeur et 15 000 € pour l'acquisition d'un véhicule. Cette aide est plafonnée à 50 % du montant hors taxe (toutes aides confondues).

Il est proposé d'approuver un fonds de concours à 1 commune pour un montant de 14 044,05 €.

## DGA POLITIQUES PUBLIQUES

### VIII. ÉDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE

#### 20. Octroi de subventions dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire - Année scolaire 2026-2027

Le Projet Éducatif de Territoire (PEdT) s'inscrit dans une démarche partenariale pour assurer une cohérence et une continuité éducative entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, en direction des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans.

Pour la mise en œuvre de cette politique éducative, un appel à projet est lancé auprès des partenaires associatifs.

Il est donc proposé d'octroyer les subventions aux diverses associations ou organismes au titre du Projet Éducatif de Territoire (PedT).

### IX. TEMPS LIBRE

#### 21. Travaux de mise en sécurité du conservatoire musique danse théâtre Maurice André

À proximité immédiate de plusieurs quartiers prioritaires, le Conservatoire joue un rôle central en matière de cohésion sociale. Il constitue un espace de mixité, d'apprentissage et d'épanouissement personnel pour de nombreux jeunes du territoire.

Cependant, le bâtiment du conservatoire présente aujourd'hui des problèmes de sécurité et de conformité. Des désordres structurels affectent l'auditorium et les salles de cours (fissures, vieillissement des matériaux).

Ces dysfonctionnements nécessitent la réalisation urgente de travaux de mise en sécurité et de mise aux normes, afin de garantir la protection des usagers et permettre la poursuite des activités dans des conditions optimales.

L'opération envisagée vise ainsi :

- à sécuriser durablement le bâtiment,
- à garantir la conformité réglementaire,
- à maintenir un service public culturel essentiel pour un public largement issu des quartiers prioritaires.

Au regard de la forte fréquentation du conservatoire par des publics issus des QPV et de son rôle structurant dans l'accès à la culture, ce projet présente un enjeu majeur en matière d'égalité des chances, de réussite éducative et de cohésion sociale.

**Plan de financement prévisionnel du projet :**

<b>ORGANISMES</b>	<b>Montant en euros</b>	<b>% (±)</b>
État	400 000 €	80%
<b>Sous total</b>	<b>400 000 €</b>	<b>80 %</b>
Alès Agglomération - <i>autofinancement</i>	100 000 €	20 %
<b>Total opération globale</b>	<b>500 000 €</b>	<b>100 %</b>

Il est proposé d'approuver le projet de réalisation « Travaux de mise en sécurité du conservatoire musique danse théâtre Maurice André » et son plan de financement prévisionnel, pour un coût de 500 000 € HT.

## DIRECTION GÉNÉRALE

### X. DÉVELOPPEMENT DURABLE

#### 22. Octroi d'une subvention pour une installation solaire photovoltaïque et thermique - Liste des bénéficiaires

Engagée depuis 2007 à travers l'Agenda 21 intercommunal, Alès Agglomération encourage le développement d'une filière des énergies renouvelables (engagement 7) et favorise les économies d'énergie (engagement 17).

Alès Agglomération s'inscrit ainsi, dans une démarche de lutte contre le changement climatique amorcée par la loi « Grenelle II », avec le développement de centrales de production électrique issue des énergies renouvelables, la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial.

Dans ce cadre, Alès Agglomération a souhaité encourager les usagers à faire le choix d'équipements économes en énergie. Chaque foyer se situant sur le territoire des 71 communes de l'Agglomération peut ainsi prétendre à une subvention de 200 € pour financer l'installation d'un chauffe-eau solaire, un système solaire combiné ou des panneaux photovoltaïques. L'attribution de cette subvention a été limitée à une par foyer et par an.

**2019** dossiers ont été étudiés depuis le lancement de l'opération en 2008.

Les retombées économiques pour les installateurs en énergies renouvelables sont de l'ordre de **24 787 834 €**, dont **8 971 479 €** pour les entreprises situées sur le territoire de la Communauté Alès Agglomération.

Il est proposé d'approuver l'attribution de 33 subventions aux bénéficiaires pour un montant total de 6 600 €.